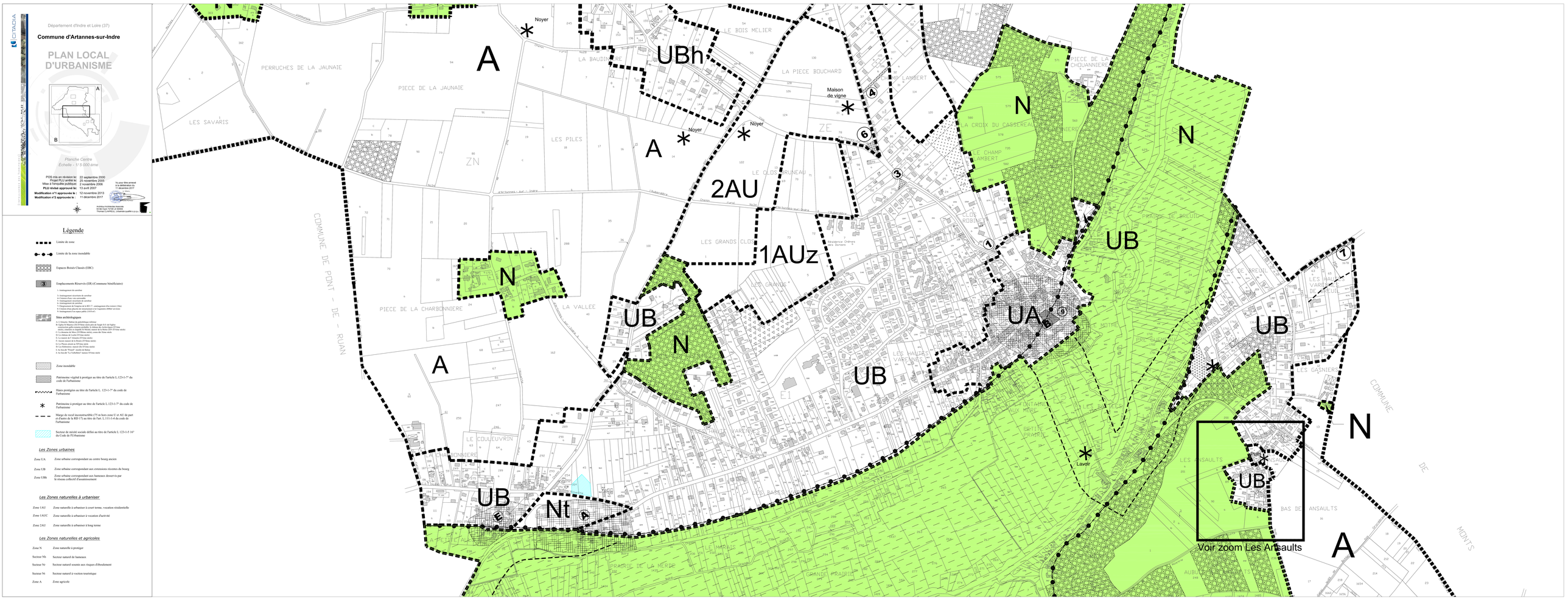
Département d'Indre et Loire (37)
Commune d'Artannes-sur-Indre
PLAN LOCAL D'URBANISME
Planche Centre
Echelle - 1/ 5 000 ème
POS mis en révision le: 22 septembre 2000
Projet PLU arrêté le: 25 novembre 2005
Mise à l'enquête publique: 2 novembre 2006
PLU révisé approuvé le: 13 avril 2007
Modification n°1 approuvée le : 12 novembre 2013
Modification n°2 approuvée le : 11 décembre 2017
Vu pour être annexé à la délibération du 11 décembre 2017
Le Maire
Architecte Architectes Associés
Thomas CLAREUL, urbaniste qualifié e.p.d.g.
Légende
Limite de zone
Limite de la zone inondable
Espaces Boisés Classés (EBC)
Emplacements Réservés (ER) (Commune bénéficiaire)
1- Aménagement de carrefour
2- Aménagement structurant de carrefour
3- Aménagement de carrefour
4- Aménagement structurant de carrefour
5- Aménagement de carrefour
7- Elargissement de l'emprise de la RD 17 - aménagement d'un trottoir (10m)
8- Création d'une placette de retournement (16 Copromin (900m² environ)
9- Aménagement d'un espace public (1455 m²)
Sites archéologiques
A- L'Ouisnois: Station du paléolithique inférieur
B- Eglise St Maurice (XI-XVème siècle après de l'angle S.O. de l'église
C- Le Couleuvrin: Habitat médiéval (XIIème siècle) et Moyen-Age (XIIIème siècle), classées en chapelle St Michel, manoir de la Noue (XIV-XVème siècle)
D- Le château de Loché (XVème siècle)
E- Le manoir de l' Orberie (XVème siècle)
F- Le manoir de la Roche (XVème siècle)
G- Le Bois Melier: Moulin à vent (XIXème siècle)
H- Les Robinières: manoir (XVème siècle)
I- Au lieu-dit "Prunel": moulin de Balan
J- Au lieu-dit "La Tombelle" manoir XVème siècle
Zone inondable
Patrimoine végétal à protéger au titre de l'article L.123-1-7° du code de l'urbanisme
Haies protégées au titre de l'article L. 123-1-7° du code de l'urbanisme
Patrimoine à protéger au titre de l'article L.123-1-7° du code de l'urbanisme
Marge de recul inconstructible (75 m hors zone U et AU de part et d'autre de la RD 17) au titre de l'art. L.111-1-4 du code de l'urbanisme
Secteur de mixité sociale défini au titre de l'article L 123-1-5 16° du Code de l'Urbanisme
Les Zones urbaines
Zone UA Zone urbaine correspondant au centre bourg ancien
Zone UB Zone urbaine correspondant aux extensions récentes du bourg
Zone UBh Zone urbaine correspondant aux hameaux desservis par le réseau collectif d'assainissement
Les Zones naturelles à urbaniser
Zone 1AU Zone naturelle à urbaniser à court terme, vocation résidentielle
Zone 1AUC Zone naturelle à urbaniser à vocation d'activité
Zone 2AU Zone naturelle à urbaniser à long terme
Les Zones naturelles et agricoles
Zone N Zone naturelle à protéger
Secteur Nh Secteur naturel de hameaux
Secteur Ni Secteur naturel soumis aux risques d'inondement
Secteur Nt Secteur naturel à vocation touristique
Zone A Zone agricole
A
UBh
N
2AU
1AUz
UB
UA
Nt
Noyer
Maison de vigne
Lavoir
Voir zoom Les Ansaults
COMMUNE DE PONT - DE - RUAN
COMMUNE DE
PERRUCHES DE LA JAUNAIE
PIECE DE LA JAUNAIE
LES SAVARIS
ZN
LES PILES
LE BOIS MELIER
LA PIECE BOUCHARD
LE CLOS PRUNEAU
LES GRANDS CLOS
PIECE DE LA CHARBONNIERE
LA VALLEE
LE COULEUVRIN
LES HAUTS VARENNES
LES BASSES VARENNES
LES GASNIERS
LES ANSAULTS
BAS DE ANSAULTS
PRAIRIE DE LA MERDE
GRANDE PRAIRIE
LES MARAIS
LA CROIX DU CASSEREAU
LE CHAMP LAMBERT
PRAIRIE DE BREUIL
LES HAUTS VARENNES DE BREUIL
Résidence Chênes verts Bonnets
Rue de la Vallée
Rue de la Fontaine
Rue de la Mairie
Rue de la Croix du Cassereau
Rue du Clos Pruneau
Rue du Bois Melier
Rue de la Piece Bouchard
Rue de la Piece de la Chouannière
Rue de la Piece de la Jaunaie
Rue de la Piece de la Charbonnière
Rue de la Praire de Breuil
Rue des Ansaults
Rue des Gasniers
Rue des Monts